

## **Résumé d'un mémoire au Cabinet – Protéger la démocratie du Canada : assurer l'intégrité de l'élection générale de 2019 et des élections ultérieures**

[Ce document contient un résumé du mémoire au Cabinet (« **MC** ») *Protéger la démocratie du Canada : assurer l'intégrité de l'élection générale de 2019 et des élections ultérieures*. Les MC sont le moyen pour un ministre de proposer et d'expliquer au Cabinet, et d'obtenir son approbation, quant à une mesure proposée sur une question de politique substantive.]

En octobre 2018, un MC intitulé « Protéger la démocratie du Canada : assurer l'intégrité de l'élection générale de 2019 et des élections ultérieures » a été présenté au Cabinet. La proposition évaluait la meilleure façon de se défendre contre les menaces pesant sur les élections générales de 2019.

Le MC avait été préparé en réponse à une série de tentatives très médiatisées d'ingérence dans des élections démocratiques ailleurs dans le monde, notamment aux États-Unis (2016), au Royaume-Uni (2016), en France (2017) et en Allemagne (2015 à 2017). Le MC mentionnait que ces incidents mettaient l'accent sur une nouvelle réalité où l'ingérence dans les processus et institutions démocratiques canadiens émane non seulement d'opérations secrètes de renseignement humain menées depuis longtemps à l'étranger, principalement par la Chine, mais aussi de cybermenaces émergentes, y compris celles qui tirent parti des plateformes numériques, principalement perpétrées par la Russie. Le MC soulignait que la protection des institutions et des processus démocratiques du Canada contre les menaces est une responsabilité fondamentale de tout gouvernement et déclare que des fonctionnaires canadiens responsables de la sécurité ont estimé que la menace d'ingérence étrangère provenant d'activités humaines ou cybernétiques, était réelle et croissante à l'approche des élections générales canadiennes de 2019.

Le MC examinait diverses options pour se défendre de manière optimale contre les menaces pesant sur les élections générales de 2019. Il définissait un cadre d'action destiné à servir d'architecture aux efforts déployés par le Canada pour lutter contre les activités d'ingérence électorale étrangère. Le cadre s'articulait autour de quatre piliers : 1) lutter contre l'ingérence étrangère; 2) promouvoir la résilience institutionnelle; 3) renforcer la résilience des citoyens; 4) établir des règles de conduite pour les plateformes numériques.

Le MC recommandait au gouvernement d'approuver des autorisations politiques supplémentaires pour permettre la mise en œuvre de mesures politiques et programmatiques urgentes afin de protéger les élections générales de 2019 et d'atténuer les menaces qui pèsent contre elles. Il recommandait ce qui suit :

- établir un protocole d'intervention en cas d'ingérence électorale, y compris déterminer la nécessité, le moment et la façon de communiquer avec la population canadienne;

- communiquer aux plateformes numériques et de réseaux sociaux une liste de mesures que le gouvernement pourrait leur demander de mettre en œuvre avant les élections générales de 2019, suivi d'un sommet dirigé par le premier ministre avec les représentants des plateformes au début de la nouvelle année;
- que le Service canadien du renseignement de sécurité investisse durablement dans sa capacité d'enquête, d'analyse et de conseil sur les activités influencées par l'étranger qui visent les institutions démocratiques du Canada, et qu'il sensibilise aux menaces les principaux intervenants impliqués dans le processus démocratique;
- que la Gendarmerie royale du Canada forme une équipe consacrée aux activités d'ingérence étrangère;
- que le ministère du Patrimoine canadien dirige la mise en œuvre de programmes numériques, d'information et de compétences civiques centrés sur les élections, en partenariat avec des organisations universitaires et de la société civile, et entreprenne des travaux de recherche et des efforts de mobilisation;
- que le Centre de la sécurité des télécommunications fournisse des conseils techniques, des directives et des services aux partis politiques canadiens et aux administrateurs des élections;
- qu'Affaires mondiales Canada poursuive l'opération du Mécanisme de réponse rapide du G7, serve de point de contact canadien parmi les partenaires du G7 et mette en place l'unité de coordination du Mécanisme de réponse rapide dirigée par le Canada;
- que le Centre de la sécurité des télécommunications améliore le programme de sensibilisation du public Pensez cybersécurité de manière à y inclure des liens plus étroits avec les cybermenaces qui pèsent sur les processus démocratiques du Canada;
- que le Secrétariat des institutions démocratiques du Bureau du Conseil privé consacre des moyens supplémentaires à la gouvernance et à la coordination pangouvernementales des menaces qui pèsent sur les élections générales de 2019 et les institutions démocratiques du Canada.